

Art.4- Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels
Par.25- Contrats de télécommunication mobile
1er avril au 30 juin 2021

Nom du fournisseur	Type d'appareils	Nombre de forfaits cellulaires actifs	Nombre de forfaits cellulaires en réserve	Coûts d'acquisition	Coûts de service mensuels
Rogers sans fil	Téléphone cellulaire	4	0	- \$	97,93 \$
Rogers sans fil	Clé cellulaire	14	3	- \$	1 155,39 \$
Rogers sans fil	Point d'accès	207	10	- \$	14 990,28 \$
Rogers sans fil	Tablette	2	1	- \$	166,44 \$
Rogers sans fil	Téléphone intelligent	32	0	- \$	1 639,20 \$
Telus	Téléphone cellulaire	18	0		403,31 \$
Telus	Clé cellulaire	84	0	868,23 \$	441,58 \$
Telus	Point d'accès	1681	0	333,25 \$	48 195,49 \$
Telus	Tablette	7	0		161,60 \$
Telus	Téléphone intelligent	766	8	1 810,09 \$	32 636,49 \$
Total		2 815	22	3 011,57 \$	99 887,71 \$
Total des coûts				102 899,28 \$	

Informations complémentaires :

Les coûts d'acquisition comprennent, pour chaque type d'appareil, le coût total des équipements, incluant les accessoires et les coûts de services du trimestre pour les nouvelles lignes cellulaires.

Les coûts de services mensuels incluent, pour chaque type d'appareils, le montant total payé pendant le trimestre pour l'ensemble des forfaits cellulaires actifs, qu'ils soient mis en circulation ou en réserve.

Un appareil cellulaire peut posséder soit un forfait pour la voix, un forfait pour les données ou les deux forfaits simultanément.